

43ème CHAMPIONNAT DES JEUNES
ECARTEURS ET SAUTEURS 2006

Règlement éliminatoire

Article 1 : Elimatoire : Il a lieu si nous avons un minimum de 10 élèves.
L'éliminatoire aura lieu le samedi 26 août 2006 à Castelnau d'Auzan.

Article 2 : Pourront participer les élèves de l'école taurine désignés par le staff de l'école taurine plus les écarteurs de seconde s'étant inscrits (moins de 25 ans, n'ayant par écarté ou sauté plus de 5 fois en course formelle et n'ayant pas participé plus de 2 fois au Championnat des jeunes).

Article 3 : Le déroulement de l'éliminatoire se fera par le staff de l'école taurine (validé par la F.F.C.L.) en fonction du nombre de participants

En cas d'un nombre trop important d'écarteurs, la priorité sera donnée aux élèves de l'école taurine.

Article 4 : De cet éliminatoire sortiront 5 qualifiés + 3 remplaçants (total du pointage le plus élevé, En cas d'ex aequo sera pris en compte :
1 – Intérieur le mieux pointé, 2 – le nombre d'intérieurs, 3 – l'âge (le plus jeune)

Article 5 : Un maximum de 3 sauteurs pourra participer. Ils effectueront 2 sorties chacun (les 3 sauts obligatoires à savoir ; 1 saut à pieds joints, 1 saut périlleux et 1 saut de l'ange).

Article 6 : JURY : Il sera composé de :
-deux jurés fédéraux, - deux comptabilisateurs, - deux délégués sportifs désignés par la Fédération.

Article 7 : Les convocations et engagements seront adressés par la F.F.C.L. aux ganaderos et aux toreros qualifiés. Si un écarteur sélectionné refuse de se présenter, des sanctions seront prises.

Article 8 : La Fédération Française de la Course Landaise se réserve le droit de modifier le présent règlement au cas où le nombre de candidats serait insuffisant ou trop important et pour régler tous les cas non prévus.

Règlement Championnat des Jeunes

Article 1 : Le Championnat des Jeunes Ecarteurs et Sauteurs 2006 sera organisé par le Comité Régional de l'Armagnac sous le couvert de la F.F.C.L.le Samedi 23 septembre 2006 à RISCLE.

Article 2 : Pourront participer au Championnat «Débutants», les écarteurs et sauteurs désignés à l'issue d'un éliminatoire.

Article 3 : 5 écarteurs plus 3 remplaçants participeront au Championnat «Débutants».

Article 4 : Ces 5 écarteurs affrontent 10 vaches, choisies par le ganadero en accord avec le Staff de L'école taurine. Chaque écarteur exécute 2 écarts devant chacune des bêtes. L'ordre

de passage des hommes sera tiré au sort pour la 1ère sortie et décalé d'un rang pour la deuxième.

Le total le plus élevé du pointage des 10 écarts désignera le vainqueur.

En cas d'ex aequo sera pris en compte :

1 – Intérieur le mieux pointé, 2 – le nombre d'intérieurs, 3 – l'âge (le plus jeune)

Article 5 : Chaque participant sera récompensé suivant décision de la F.F.C.L. Le vainqueur recevra en garde pour un an le Trophée Jean FILLANG.

Article 6 : Les sauteurs effectueront 2 sorties, et pour chacune, 1 saut à pieds joints, 1 saut périlleux et 1 saut de l'ange. Leur ordre de passage sera tiré au sort. La 1ère sortie sera la sortie 1 et la 2ème sortie en début de 2ème partie. Il recevra une Coupe offerte par Michel AGRUNA.

Article 7 : JURY : Il sera composé de :

-deux jurés fédéraux, - deux comptabilisateurs, - deux délégués sportifs désignés par la Fédération.

Article 8 : Les convocations et engagements seront adressés par la F.F.C.L. aux ganaderos et aux toreros qualifiés. Si un écarteur sélectionné refuse de se présenter, des sanctions seront prises

Article 9 : La Fédération Française de la Course Landaise se réserve le droit de modifier le présent règlement au cas où le nombre de candidats serait insuffisant ou trop important et pour régler tous les cas non prévus.

Si blessure d'un qualifié avant championnat, le 1er remplaçant prend sa place et on va chercher le 9ème de l'éliminatoire.

Les remplaçants ne pourront plus rentrer après la 5ème sortie des écarteurs.